



Formation professionnelle pour les adultes

CAPa Métiers de l'Agriculture – Production Animale

RNCP38855 – Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire – Arrêté du 13 juillet 2016

Devenez un professionnel de la production animale

© Objectifs de la formation

- → S'insérer professionnellement en tant que conducteur d'atelier en productions animales ou comme ouvrier qualifié en élevage.
- → Réaliser les activités courantes d'une exploitation agricole.
- → Apports de connaissances générales, techniques et pratiques dans le domaine agricole (productions animales : bovin, ovin,

🔯 Contenus de la formation

- → Conduite de l'élevage : distribution de l'alimentation, opérations liées au pâturage, travail des surfaces et conduite des cultures associées, conduite d'un élevage hors-sol.
- → Intervention sur un animal ou un groupe d'animaux dans le respect des normes d'hygiène et de sécurité: manipulation des animaux dans le respect de l'animal, d'hygiène et de sécurité, diagnostic de l'état de santé d'un animal, opérations liées à la prévention ou au maintien de la santé d'un animal.
- → Entretien des installations et utilisation des matériels : entretien et petites réparations des engins et du matériel, conduite de matériels et matériels attelés, travaux de maintenance sur les bâtiments d'exploitation.
- → Participation et organisation de son activité professionnelle au sein d'une exploitation agricole: connaissance de l'environnement d'une exploitation agricole, réglementation, droit du travail et savoir rendre compte du travail effectif, compréhension et respect des consignes de travail.

Financement de la formation

- → La formation est financée par la région Pays de la Loire, dans le cadre du programme « un emploi – une formation ».
- → Autres possibilités : CPF, CPF transition professionnel, autofinancement, contrat d'apprentissage pour les moins de 30 ans.



Une réponse adaptée à votre projet professionnel sur des métiers qui recrutent

Accès à la formation

- \rightarrow En formation continue :
 - 884 heures, **30 semaines de formation** en centre au CFPPA Nature
 - 420 heures, **12 semaines** de stage en entreprise
- → Entrée en formation jusqu'à 3 semaines après le début de la formation, après positionnement du candidat.

Conditions d'admission

- → Satisfaire aux **tests de recrutement** et à **l'entretien** de motivation organisé par le centre de formation.
- \rightarrow Avoir plus de 16 ans.

Points forts de la formation

- → Une exploitation 100 % Bio de 130 ha pour la pratique sur le site du Lycée Nature, et disposant d'ateliers :
 - Avicole: 12 000 volailles « bio » produites par an.
 - Porcin: des porcs charcutiers "bio" produits par an pour le magasin.
 - Ovin: 380 brebis conduites en « sélection » et production d'agneaux de boucherie « bio ».

Méthodes variées

- → Une organisation pédagogique proposée sous forme modularisée et professionnalisante, permettant une individualisation des parcours de formation.
- → Une formation axée sur l'acquisition de véritables compétences professionnelles alternant théorie, visite et mise en pratique.
- Une alternance forte entre séquences de formation en présentiel en centre, en formation à distance, en entreprise.

🖔 Égalité d'accès à la formation

→ Le CFPPA Nature garantie l'accès à tous à la formation, notamment les personnes en situation de handicap. Nos centres ont missionné des référents handicap, nos équipes sont disponibles pour vous accompagner sur l'ensemble de votre parcours.



- → Validation du diplôme selon le principe des **Unités** Capitalisables (UC), avec certaines évaluations en situations professionnelles.
- → Obtention du diplôme lorsque les 7 UC constitutives du CAPa sont acquises.
- → En cas de certification partielle, le candidat a 5 années pour valider les UC manquantes.



Insertion professionnelle et poursuite de formation:

- → Ouvrier agricole dans une exploitation avicole
- → Ouvrier agricole dans une exploitation en polyculture-élevage
- → Ouvrier agricole dans un groupement d'employeurs
- → Poursuite de formation : BP Responsable d'Entreprise Agricole.









